

Loi Immigration :

Consultation du réseau pour soutenir et organiser la « résistance constructive »

Les associations membres de la FAS, les fédérations régionales et nationale sont sous le choc du vote de la loi immigration le 19 décembre. Intervenant après une lente mais constante dégradation des moyens et conditions d'intervention des associations au cours des derniers mois, s'agissant notamment d'entraves répétées à l'inconditionnalité de l'accueil, cette loi constitue un point de bascule. Le vote de cette loi constitue en tout état de cause un point de bascule dont l'ampleur sera pleinement fixée à l'issue de son examen par le Conseil constitutionnel attendu fin janvier.

Elle comporte toute une série de dispositions portant atteinte à l'accès aux droits (travail, santé, hébergement, logement), de nature à fragiliser plus encore l'inconditionnalité de l'accueil, dégradant gravement les conditions d'action des travailleurs sociaux et des bénévoles. Ces décisions forgent des réalités et un message hostile à l'accueil et à l'intégration contraire aux principes républicains.

Dans ces conditions et dès le 19 décembre au soir par une prise de position publique, notre Fédération a décidé d'entrer dans une phase de résistance constructive : résistance à l'inacceptable et constructive au vu des tensions au sein de la société et des nécessaires rapports avec les pouvoirs publics.

Notre position s'est d'ores et déjà exprimée, avec la large présence de la Fédération dans les médias, le refus du Président national de participer à une réunion sous l'égide d'un membre du gouvernement- ministre des Solidarités- au lendemain de ce vote, l'élaboration de notes de décryptage juridique pour le réseau et la préparation dans la suite de la saisine, de nos "contributions ou aussi appelées portes étroites" auprès du Conseil constitutionnel.

Dans le même temps cette mobilisation s'est jointe à celle d'autres forces de la société, syndicats et associations, avec une prochaine rencontre prévue le 11 janvier pour déterminer les formes de mobilisation qui devraient suivre. La vocation de la FAS est de participer à l'élargissement de cette prise de conscience comme c'est déjà le cas dans les universités, les entreprises, les collectivités locales et les familles spirituelles.

Nous construisons avec vous les suites de notre mobilisation avec un questionnaire qui vous est ici adressé selon les principes fixés le 22 décembre par le conseil d'administration fédéral. La Fédération nationale et les fédérations régionales se donnent pour mission dans la période qui s'ouvre d'être plus que jamais à l'écoute des personnes accompagnées, des travailleuses et travailleurs sociaux, des bénévoles, des directions des associations et de leurs conseils d'administration pour porter leurs inquiétudes et aspirations en les protégeant.

Cette consultation se déroule jusqu'au 21 janvier au soir. Nous ferons alors part à toutes celles et ceux qui ont répondu d'un retour en avant-première des données d'analyse et du plan action qui en résultera.

Dès la reprise en janvier, nous allons travailler avec le CNPA, les CRPA et les commissions participation de la FAS pour avoir le retour des personnes concernées, concernant les actions à mettre en place.

Pour répondre à la consultation (environ une dizaine de questions, environ 6 minutes), cliquez sur le lien suivant, cliquez sur le lien suivant :

<https://framaforms.org/loi-immigration-consultation-du-reseau-pour-soutenir-et-organiser-la-resistance-constructive-0>



En lien avec les Fas régionales, nous ouvrons aussi en parallèle 3 webinaires d'échanges sur la 3ème semaine de janvier :

- Un webinaire pour la **gouvernance des associations** (administrateurs et directions) : le **lundi 15 janvier à 9H** ;
- Un webinaire à destination des **SIAO** spécifiquement le **mardi 16 janvier à 9H** ;
- Un webinaire à destination des **travailleur.euse.s sociaux.ales** le **mardi 16 janvier à 12H**.

Inscrivez-vous en ligne sur l'agenda de notre site www.federationsolidarite.org